

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DE QUARTIERS

26 Mars 2018 – Q1 St Vivien – La Fenêtre - Préan

Réunion publique du quartier St Vivien – La Fenêtre - Préan, présidée par Mme Marie-Line Cheminade, adjointe au Maire, en présence d'une centaine d'habitants, et de :

- M le Maire
- M Jean Engelking, conseiller municipal
- M Dominique Arnaud, adjoint au Maire
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie

Selon l'ordre du jour adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Jean Engelking, qui commente le power point sur le Patrimoine Remarquable (document remis à chaque participant).

*L'attractivité de la ville passe par le cadre de vie, l'offre éducative, les animations, l'emploi, l'environnement naturel, la sécurité, l'habitat, les services de santé, les commerces, mais aussi **LE PATRIMOINE BÂTI**.*

C'est-à-dire le bâti privé, le bâti monumental mais aussi l'ambiance urbaine.

Le patrimoine privé concerne tous les quartiers. Il faut préserver les anciennes frises, les contours de portes et fenêtres avec des moulures.

Deux périmètres sont délimités à Saintes : le secteur sauvegardé, et la ZPPAUP zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagé.

*Parmi les **exemples de « bonne pratique »**, il convient de rénover les façades avec un enduit laissant apparaître les seuls moellons sans les joints, de respecter les couvertures en tuile canal ou « tige de botte », même si certains monuments comportent de l'ardoise, de conserver les portes et les fenêtres dans leurs conceptions d'origine (à défaut copies à l'identique), avec les matériaux d'origine (bois et non PVC), éviter les coffres extérieurs de volets. Les façades des commerces doivent aussi être conformes (le bandeau ne doit pas cacher une corniche existante). Les menuiseries intérieures doivent être conservées (trumeau de cheminée, porte vitrée, lambris et portes, ferronneries*

de portes ou radiateurs, cheminées, parquets chevillés, carrelages, escaliers, etc...

Saintes dispose d'un outil de protection du patrimoine, **le Site Patrimonial Remarquable : SPR** qui définit 3 secteurs avec des niveaux d'exigence progressifs. A chaque secteur est associé des dispositions réglementaires. La Ville souhaite s'engager dans la révision de son SPR : périmètre et règlement. Les formalités (DP ou PC) varient selon l'emplacement (hyper centre, 1° couronne ou autre) et la nature des travaux (extérieurs ou intérieurs).

Des aides financières sont à la disposition des propriétaires :

Dans le secteur sauvegardé de Saintes, pour l'amélioration de tout ce qui se voit (façades, menuiseries, couvertures, clôtures, ... : Plafond = 1500 € TTC et 20% des travaux).

De nouveaux dispositifs sont mis en place en 2018, grâce à un partenariat « Etat/Département/CDA de Saintes/Ville) : des aides au financement de travaux pour le traitement

- de la précarité énergétique, pour le maintien à domicile,
- des logements insalubres,
- des logements vacants, notamment au-dessus des commerces.

Pour préserver et mettre en valeur le patrimoine, il faut le connaître, et le comprendre : son histoire, ses évolutions, ses faiblesses ... Il faut aussi faire les travaux au bon moment, en se renseignant sur les règles applicables, et en se faisant aider par des professionnels (techniciens de la Ville, architectes, artisans du bâtiment).

Il faut surtout **faire toutes les formalités avant de commencer** quoique que ce soit ! Un conseil : s'adresser au service urbanisme de la Ville de Saintes.

Puis M Dominique Arnaud intervient pour commenter le Power Point, relatif au dossier d'aménagement de la zone de La Palu.

Il s'agit de l'aménagement d'une base de loisirs familiale et écologique.

1) Valoriser les bords de Charente

Une action environnementale : 122 hectares de prairies humides

Une action ludique : 3 hectares aménagés en bordure de plan d'eau

2) Une démarche de territoire

Un espace naturel au cœur de la cité, à protéger et à valoriser

Une faune et flore particulièrement remarquables

Un potentiel d'activités sportives, familiales et ludiques

Un site idéal d'éducation à l'environnement

Un projet bâti dans la concertation avec les acteurs du territoire

3) Une démarche sportive

Activité retenue : promenades guidées et location libre d'embarcations légères permettant la pratique sportive du kayak et la découverte de l'environnement

Un parcours de module fitness

4) Une démarche de loisirs pour les familles

Une infrastructure de loisirs associée à un espace ludique et de restauration

Des prestataires expérimentés dans ce type d'activité

Un espace pique-nique, jeux pour les familles

Programme des aménagements

- **2018 :** Règlement du site
Base nautique
Restauration, animation
Signalétique
Théâtre de verdure
Jeux pour les petits, aire de pique-nique
Parcours sportifs
- **2019 :** Étude d'une plage

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propre à leur quotidien.

① **L'arrêt de bus à Port Larousselle**

Les habitants s'interrogent sur la mise en accessibilité de cet arrêt de bus. Ils constatent du fait des berges étroites et peu stables que des travaux à cet endroit deviennent urgents pour stabiliser et sécuriser le site.

② **Réseaux en « aérien »**

Pourquoi ce quartier a-t-il encore des fils aériens, et non enterrés, en particulier quai de l'Yser ?

Si on peut effectivement convenir que l'idéal serait de voir enfouis tous les réseaux urbains, force est de constater que ce n'est pas que sur ce quartier qu'il reste beaucoup à faire dans ce domaine. C'est un problème de coût (environ 5 fois plus cher). Mais quand des travaux de voirie sont programmés, le maximum est fait pour prévoir à l'occasion l'enfouissement des réseaux.

③ **Trottoirs Quai de l'Yser**

Des plaintes récurrentes par rapport à l'état des trottoirs, et le fait qu'ils soient trop étroits sans parler de l'inconfort du cheminement entre la route et les berges jusqu'à Port Larousselle, qui est dangereux. Il est répondu que le projet « Vélo-Voie-Verte » va d'ici 2020 avoir solutionné ce problème, puisqu'en partenariat avec le Département, le circuit « Flow Vélo » qui part des Gonds, suit le Quai des Roches pour traverser le Pont de Saintonge et va revenir par la Place Bassompierre, doit emprunter tout le Quai de l'Yser. A cette occasion, seront créés une piste cyclable et un cheminement piétons qui seront situés le long de la Charente.

④ **Le secteur Courbiac**

La vitesse des véhicules constatée route de Courbiac, quai de l'Yser et rue de l'abattoir est toujours préoccupante. Il est répondu qu'une mise en zone 30 va être mise en place sur ce secteur, sur tout le quai de l'Yser, la rue de l'abattoir dans le sens « montée » comme « descente », jusqu'au carrefour de la Fenêtre et la route de Courbiac jusqu'au camping.

Le parking devant le camping est clôturé par des barrières béton et métal qui sont en cours de rénovation. Il reste la peinture à terminer.

Les pontons en bord de charente qui ont été mis en place par une municipalité précédente sont « squattés » par des « bateaux ventouse » et aucune place n'est disponible pour les navigants de passage. De plus ils ont été détériorés, et mériteraient un peu d'entretien.

Il est répondu qu'un projet de valorisation des bords de charente est en cours, en partenariat avec le Département, et une proposition d'aménagement doit être validée en 2018, pour finition début 2019.

⑤ Rue Adolphe Bruneau

Une habitante se plaint de l'état de la chaussée dans cette rue.

Si des travaux de restauration de la rue sont programmés pour 2018 (réseaux souterrains) et 2019 (revêtement), il est toutefois précisé à la personne demandeur que cette rue est sur le quartier de la Guyarderie (N°8) et non St Vivien (N°1).

Un habitant de la Résidence Emeraude sollicite le retrait d'une place de stationnement devant la sortie de l'immeuble, car cela gêne la visibilité des riverains. Même remarque : Quartier N°8 et non N° 1.

Concernant le point d'apport volontaire à venir (PAV) des verres et papiers, la question de l'emplacement futur est posée. M Dominique Arnaud répond que le lieu précis n'est pas encore fixé par la CDA.

⑥ Lotissement de Magézy

Les habitants se plaignent d'une desserte des bus insuffisante. Les jeunes qui vont à l'arrêt de bus à Port Larousselle doivent éviter de passer par la rue de l'abattoir où la circulation présente un danger. Il vaut mieux se rallonger un peu et rejoindre par la route de Courbiac. Une demande à la CDA de rajouter des bus sur ce secteur (1 le mercredi par exemple) serait appréciée.

La voirie du chemin de Magézy comporte de nombreux nids de poule. Les services municipaux vont être sollicités pour aller sur place et reboucher ces ornières. Précision toutefois concernant l'Allée de Magézy : elle est privée.

⑦ Passages piétons

Les passages protégés du Quai de l'Yser et de la route de Courbiac n'ont pas tous des « bateaux » pour accéder aux trottoirs, ce qui gênent les personnes en

fauteuils et les parents avec des poussettes. Demande est faite de voir ce problème.

⑧ Demande de corbeilles

Rappel d'une demande récurrente : La pose d'au moins 3 poubelles le long du cheminement de la Charente, qui part de Courbiac pour rejoindre Les Denis.

⑨ Vitesse excessive

Une zone 30 est souhaitée rue de la Boule, au niveau du cimetière St Vivien en particulier, au moins jusqu'à la rue des Santones.

⑩ La Fenêtre

Deux demandes suite aux travaux du PRU :

- Quand les habitants pourront-ils retrouver leur maison de quartier ? Une réflexion est en cours en Mairie pour effectivement trouver un local municipal à cet usage.

- Que vont devenir les jardins familiaux ?

Il est par ailleurs déploré beaucoup d'incivilités provenant d'une famille récemment arrivée à La Fenêtre, avec des dégradations diverses et des nuisances permanentes. Les habitants craignent des représailles s'ils portent plainte. Il leur est conseillé de venir en Mairie pour solutionner cette situation.

⑪ Voirie

Les travaux du nouveau lotissement Chemin des Sables se terminent.

La voirie reliant l'Impasse de la Combe au Chemin des Sables a été fortement endommagée par les différents engins de chantier, et poids lourds.

De nombreux nids de poule sont à boucher, et une signalétique définitive doit être mise en place.

⑫ Cimetière St Vivien

Le constat qu'il est toujours ouvert, y permettant des trafics de drogue par exemple, est soulevé par un habitant.

Deux portails automatiques viennent d'être mis en service rue de la Boule (face à Panama) et rue des Thermes Romains. Le passage après 18H les week-ends, jours fériés, ne sera plus possible par la rue de la Boule (face PFG), à compter du 3 avril.

FIN DE LA RÉUNION